Envoyé en préfecture le 14/05/2025
Reçu en préfecture le 14/05/2025
Publié le
ID : 026-200090488-20250324-14_2025-DE

EAUX DE LA VEAUNE 26260 CHAVANNES

Délibération 14_2025 du Comité Syndical

Séance du 24 mars 2025

L'an deux mil vingt cinq, le 24 mars à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. Christian COLOMBET, Président.

Présents : Christian DELSARTE, Pascal FARLIN, Pascal BAUDE, Patrick GUICHARD, Damien BOGIRAUD, Christian COLOMBET, Jean Pierre BANC, Jean Luc COMBRISSON, Matthieu ROCHE, René BILLON, Lionel COMBRET, Philippe MILAN, Richard BETTON, Patrick GRANGER, Gérard ROBERTON, Franck BUNGENER, Gilles FLORENT, Christophe FAURE, Marc THIECHARD, Pascal BIGI, Claude RENAUD, Félicien GIRARDET, Christèle DEFRANCE, Etienne LARAT, Gilbert MOUNIER VEHIER
Excusés : Jean ABRIAL, Vincent ROBIN, Gabriel DELHOME, Pascal CLAUDEL, Jean Jacques PEYTEL, Jacques LUYTON, Joël FARAVELON, Francis DUMAS, Cédric CALLET, Maurice ORIOL, Alain GIRARDET, Hélène LE MEUR, Claude FOUREL
Pouvoirs : Jacques LUYTON à Lionel COMBRET, Claude FOUREL à Gilbert MOUNIER VEHIER

OBJET : Tarifs m³ et abonnement aux particuliers

Monsieur le Président informe les membres du comité qu'il est nécessaire de fixer les nouveaux tarifs, concernant la consommation d'eau à compter du 01 avril 2025.

Monsieur le Président rappelle tout d'abord que les tarifs en cours sont de :

- 1.00 € HT le m³ d'eau consommé ;
- 0.07 € HT le m³ pour la redevance de préservation des ressources
- un abonnement mensuel HT par local desservi en fonction du calibre du compteur utilisé : 5.25 € pour un de 15 mm, 12.40 € pour un de 20 mm ; 15 € pour un de 25 mm, 18 € pour un de 30 ou 32 mm; 20 € pour un de 40 mm; 25 € pour un de 50 mm, 80 € pour un de 60 mm, 110 € pour un de 80 mm, 190 € pour un de 100 mm, 415 € pour un de 125 ou 150 mm;

Puis Monsieur le Président propose d'adopter les tarifs suivants :

- 1.03 € HT le m³ d'eau consommé ;
- 0.07 € HT le m³ pour la redevance de préservation des ressources
- un abonnement mensuel HT par local desservi en fonction du calibre du compteur utilisé : 5.25 € pour un de 15 mm, 12.40 € pour un de 20 mm ; 15 € pour un de 25 mm, 18 € pour un de 30 ou 32 mm; 20 € pour un de 40 mm; 25 € pour un de 50 mm, 80 € pour un de 60 mm, 110 € pour un de 80 mm, 190 € pour un de 100 mm, 415 € pour un de 125 ou 150 mm;

Après discussions, le Comité Syndical approuve les tarifs ci-dessus qui seront applicables à compter du 01 avril 2025.

Ainsi délibéré les jours mois et an ci-dessus.

Pour Copie conforme
Le Président
Christian COLOMBET

